



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 16745

Texte de la question

M. Alain Juppé appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur de récents développements de la politique menée par le gouvernement algérien. On sait que l'Algérie s'apprête, le 5 juillet prochain, à imposer brutalement « l'arabisation totale » non seulement de son fonctionnement administratif et de son enseignement mais aussi de la presse algérienne, même privée. Dans le même temps, des officiels algériens multiplient des déclarations, d'une rare violence, contre notre langue et son emploi, sans égards pour leurs compatriotes, très nombreux, qui y sont attachés et qui y voient un moyen d'ouverture et d'enrichissement. Cette politique de répression et de refus et qui concerne également l'arabe algérien et le berbère, aura pour conséquence de porter un coup fatal à la liberté de la presse et de l'expression en général ; elle ne peut qu'alimenter le fanatisme, l'extrémisme et la haine de la France. Il lui demande instamment de lui indiquer la position du Gouvernement et les mesures qu'il entend prendre face à une politique constante visant à éradiquer toute présence de notre langue et de notre culture en Algérie.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, les autorités algériennes s'emploient, depuis l'indépendance, à promouvoir l'usage et l'enseignement de l'arabe dans leur pays. L'entrée en vigueur, le 5 juillet dernier, de la loi sur la généralisation de l'utilisation de la langue arabe s'inscrit dans ce cadre. Cette décision relève de la seule souveraineté de l'Etat algérien. Il semble naturel, en tout état de cause, que les Algériens désirent enseigner à leurs enfants l'arabe, qui est la langue officielle de leur pays et constitue l'une des composantes fondamentales de leur identité nationale. Comme l'ont indiqué les autorités algériennes, l'application de cette loi ne devrait pas faire obstacle à l'enseignement du français et des autres langues étrangères en Algérie, ni porter atteinte à la liberté d'expression des minorités culturelles et linguistiques dans ce pays. L'usage du français, en tant que langue étrangère, n'est aujourd'hui pas contestée en Algérie. Les Algériens manifestent un très fort attachement à l'enseignement et à la pratique des langues étrangères, en particulier du français, qu'ils perçoivent comme un moyen privilégié d'ouverture sur l'extérieur et d'accomplissement personnel. C'est dans cette perspective que les autorités françaises s'attachent à poursuivre leur politique de coopération culturelle et linguistique avec l'Algérie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Juppé](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16745

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3678

Réponse publiée le : 28 septembre 1998, page 5277